

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 15 août 2016, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Philippe St-Jacques  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Conrad Hubert  
                         M. Roger Pilon      M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2016-RAG-5571      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

##### **6. Varia**

6.1      36, ch. Bois-Franc/Montcerf

6.2      Politique familiale et MADA

Adoptée.

#### 2016-RAG-5572      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2016-RAG-5573      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 33 653.16 \$ et la liste des comptes payés au montant de 38 202.86 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 15 août 2016 au montant de 75 261.59 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 15 août 2016**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 252 669.47 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 967.59 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Conciliation bancaire**

La directrice mentionne que dû à son retour de vacances et du festival country qui est commencé, elle n'a pas eu le temps de finaliser la fin de mois donc, les rapports de fin de mois sont remis à la séance de septembre 2016.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **État de revenus et dépenses**

La directrice mentionne que dû à son retour de vacances et du festival country qui est commencé, elle n'a pas eu le temps de finaliser la fin de mois donc, les rapports de fin de mois sont remis à la séance de septembre 2016.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rapport des permis émis**

La directrice mentionne que dû à son retour de vacances et le début du festival country, elle n'a pas eu le temps de préparer le rapport des permis émis. Celui-ci sera donc présenté en septembre.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Appui à la municipalité de Low**

La directrice présente au conseil une résolution de la municipalité de Low demandant appui afin que la MRCVG profite de la révision du schéma pour revoir toutes les zones agricoles selon l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et les activités agricoles. Comme ce processus est irréversible si nous nous en servons, le conseil préfère ne pas donner appui à cela pour l'instant puisque les impacts pourraient être négatif à la longue.

2016-RAG-5574

#### **MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le

financement politique (projet de loi 83), sanctionné le 10 juin dernier, est maintenant disponible sur le site internet des Publications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par cette loi, les municipalités ont une nouvelle obligation devant être mise en œuvre rapidement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux membres du conseil et aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 155, ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie municipaux avant le 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Bois-Franc (règlement 175) soit modifié afin d'y inclure l'article demandé par la nouvelle loi et qu'une copie du code d'éthique et de déontologie modifié soit envoyé à la direction régionale du MAMOT.

Adoptée.

2016-RAG-5561

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE – DEMANDE DE MAINTENIR LE POSTE D'INSPECTEUR RÉGIONAL DE LA MRCVG**

CONSIDÉRANT QUE depuis un certain nombre d'années la MRCVG s'était doté d'un poste d'inspecteur régional;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur régional est d'une grande importance pour faire cheminer les dossiers dans l'application du RCI-2009-206;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur régional permet une uniformité dans la gestion des dossiers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre des DG en avril 2016, ceux-ci ont manifesté leur désir de maintenir en place le poste d'inspecteur régional;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de recommander à la MRCVG le maintien en place du poste d'inspecteur régional.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande d'une citoyenne**

La directrice présente au conseil une demande venant d'une citoyenne. Celle-ci demande à la municipalité s'il y avait possibilité que celle-ci paie la garderie scolaire pour son enfant. En effet, cette citoyenne travaille à Maniwaki et si son enfant va à l'école de Maniwaki, elle n'aurait pas à utiliser la garderie scolaire puisqu'elle termine à la même heure que l'école donc, elle pourrait le débarquer

le matin et le prendre le soir à la fin des classes. Mais comme celle-ci tient à ce que nos petites écoles restent ouvertes, elle aimerait bien envoyé son enfant à l'école de Montcerf-Lytton, mais dans ce cas, elle n'aurait pas le choix d'utiliser la garderie scolaire puisqu'ici, nos écoles terminent plus tôt. C'est donc pour cette raison qu'elle demande une aide financière pour la garderie scolaire.

Dans le même sujet, la mairesse mentionne qu'elle a eu une rencontre avec le maire de Montcerf- Lytton à ce sujet, car si le nombre d'enfants n'est pas assez élevé pour la garderie scolaire, la CSHBO voudrait que nous nous engagions en tant que municipalité à déboursier la différence. Comme le conseil n'a aucun document et qu'aucune rencontre n'a eu lieu à ce sujet, il ne préfère pas prendre de position pour l'instant. Lorsque le conseil aura toutes les informations nécessaires en main, une décision sera prise et par le fait même, nous saurons si les citoyens paieront encore le même prix et par la suite, nous pourrons revenir sur la demande de la citoyenne.

2016-RAG-5562

### **POLITIQUE FAMILIALE ET AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QU'une telle politique est devenue nécessaire pour une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'avec une telle politique, il est possible d'aller chercher plusieurs subventions pour des projets;

CONSIDÉRANT QUE dans une politique de ce genre, il est plus facile d'attirer de nouvelles familles et de garder nos aînés le plus longtemps possible puisqu'il y a à l'intérieur d'une telle politique plusieurs points pour les nouvelles familles et pour l'aide aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'aller de l'avant avec la politique familiale et aînés.

Adoptée.

2016-RAG-5563

### **MANDAT À JOHANNE LAFRENIÈRE POUR LA POLITIQUE FAMILIALE ET AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE Mme Lafrenière a déjà rencontré à deux reprises la mairesse et la conseillère Michelle Payette;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lafrenière est d'une aide très précieuse afin de monter cette politique pour être certain que ce sera complet et que tous les points importants et nécessaires seront inclus dans notre politique familiale et aînés;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de mandater Mme Johanne Lafrenière dans l'élaboration de notre politique familiale et aînés.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Invitation au salon des loisirs**

La directrice présente au conseil une invitation à tenir un kiosque au salon des loisirs de Maniwaki. Les conseillers ne désirent pas y participer cette année.

2016-RAG-5564

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Québécoise du cancer demande de l'aide financière afin que pouvoir continuer à offrir leurs services qui permet aux gens atteints du cancer et leur famille d'avoir un endroit pour héberger lors de traitement en dehors de leur région et qu'ils offrent aussi un service d'information et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes une région éloignée des grands centres et que ce service peut-être très utile pour les citoyens qui sont atteint d'un cancer et pour leur famille;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ à la Fondation.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Comités**

Les conseillers ont remis leur choix pour les comités sur lesquels ils aimeraient travailler. Suite à cela, un président par comité a été nommé. Le document sera modifié selon les choix fait et à compter de maintenant, lorsqu'il y aura des travaux, des urgences ou des questionnement dans l'un ou l'autre des comités, le président sera le premier à être contacté et si celui-ci n'est pas disponible, nous passons au suivant. Ainsi, lors d'urgence où de travaux, certaines décisions pourront être prises sans que le conseil soit obligatoirement consulté.

2016-RAG-5565

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #192 –  
MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE NO 78660 – AJOUT DE  
L'USAGE C2 (COMMERCE LOCAL) DANS LA ZONE P117**

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage no 77 est entré en vigueur le 3 septembre 1991 sur réception à la dite date du certificat de conformité émis par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'une modification est nécessaire pour permettre une garderie dans une résidence sur le chemin Bois-Franc/Montcerf;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Bois-Franc travaille toujours au développement de sa municipalité et que l'installation d'un tel commerce est un avantage pour les familles désirant s'installer à Bois-Franc et qui ont besoin d'une garderie;

CONSIDÉRANT qu'une telle modification est justifiée et n'entraîne pas d'inconvénients significatifs pour les zones contiguës;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement #192 tel que présenté et qui se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Ajouter l'usage commerce local (C2) dans la zone P117.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Vacances de la directrice générale**

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra ses vacances du 1<sup>er</sup> au 12 août inclusivement. Le conseil approuve les dates proposées.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Réponse du Ministère de la Culture et des communications**

La directrice présente au conseil une lettre reçue du ministère de la Culture mentionnant qu'ils sont dans l'impossibilité de poursuivre le développement de projets regroupés pour l'instant concernant la demande de subvention pour les bibliothèques.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Courriel de Joanne Poulin concernant la Clinique Santé**

La directrice mentionne au conseil qu'il y a quelques semaines, des remerciements ont été fait pour les donateurs de la Clinique Santé Haute-Gatineau. Une mention a été portée à son attention, car la municipalité de Bois-Franc était inscrite dans les municipalités qui ne donnent pas. Finalement, après quelques échanges de courriel, l'erreur a été faite par le Journal La Gatineau qui corrigera cette erreur dans une future publication.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Vente de garage**

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne à la directrice qu'un citoyen fait une vente de garage en tout temps alors que notre réglementation ne le permet pas. La directrice mentionne au conseil qu'elle a déjà envoyée une lettre ainsi qu'une copie du règlement au citoyen concerné et un suivi sera fait par la suite.

2016-RAG-5566

#### **CHEMIN PILON**

CONSIDÉRANT QU'il y aura sous peu de l'asphaltage (traitement de surface) sur le chemin Pilon;

CONSIDÉRANT QUE si les fossés ont besoin d'être creusés, il serait mieux de le faire avant le traitement de surface double, car une pelle sur le chemin après le traitement de surface briserait tout le chemin;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'envoyer les conseillers responsable de la voirie faire la vérification à savoir si les fossés ont besoin d'être creusés et si tel est le cas, d'effectuer les travaux avant que le traitement de surface double soit fait pour ne pas brisé l'asphalte par la suite.

Adoptée.

2016-RAG-5567

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale